



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 122177

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les trafics en tous genres qui se perpétuent au sein même des prisons françaises. Il n'est en effet pas rare d'y découvrir, à l'occasion de fouilles, des téléphones portables, de la drogue, des couteaux ainsi que d'autres articles qui n'ont pas leur place dans un lieu de détention et dont la possession est pourtant officiellement prohibée. Pour l'observateur extérieur, cette constatation appelle de légitimes interrogations : comment ces objets et autres substances illicites parviennent-ils à déjouer la surveillance des autorités ? Peut-on laisser croire, comme certains le sous-entendent, que l'État, en fermant les yeux, négocie le calme dans ses prisons ? De telles assertions sont dangereuses et portent atteinte à l'intégrité de l'État. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin de faire cesser la circulation de produits stupéfiants, armes et autres téléphones portables en prison.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122177

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11933

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)